

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 04 décembre 2018

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 27/11/2018
Présents : 16	<i>L'an deux mille dix-huit et le quatre décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 2	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Marie PASSIEUX, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Hedwige SOLA, René CAUQUIL
Votants: 18	
Pour: 18	Représentés: Jean-Luc FALIP par Bernard BOSC, Marie-Pierre PONS par Marie PASSIEUX
Contre: 0	Présents non votants :
Abstentions: 0	Excusés: Gérard BARO, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Yves ROBIN, Luc SALLES, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Décision modificative n°3

Afin d'ajuster les comptes, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6228	Divers	-40000.00	
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	40000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de voter les transferts de crédits indiqués, ci-dessus, et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical approuve la décision modificative n°3, accepte de voter les transferts de crédits indiqués ci-dessus et autorise Monsieur le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 04 décembre 2018.

Le Président,
Jean ARCAS

